



## Communiqué de presse

### ***LES FORETS MEDITERRANEENNES (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) INTEGRENT LE PROGRAMME EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES (PEFC)***

Le 29 juillet dernier, l'Association PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a officiellement obtenu la certification **PEFC (Programme européen des forêts certifiées)**. Délivré par le bureau de certification Ecopass<sup>1</sup>, ce certificat atteste que la constitution, les règles de fonctionnement et l'ensemble des actions engagées par PEFC PACA en matière de gestion forestière est conforme au référentiel français de gestion durable des forêts élaboré par l'organisation PEFC France.

*Rappelons que le PEFC a pour objectif de garantir au consommateur que les produits en bois (ou dérivés) qu'il achète, ont été fabriqués à partir de bois récolté dans des forêts gérées durablement. Apposée sur les produits, la marque PEFC permettra très prochainement à chacun de faire ses achats en connaissance de cause.*

#### ***Une politique de qualité ambitieuse pour les forêts de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur***

Pour être certifiée, PEFC PACA a tout d'abord réalisé un état des lieux de la gestion des forêts de la région, puis s'est dotée d'une politique de qualité de la gestion forestière durable (annexe1).

Les points les plus saillants de cette politique sont d'aboutir en 5 ans à :

- Mettre en place des bilans d'étape à 5 ans des aménagements par l'ONF et réaliser des visites à mi parcours des PSG (plan simple de gestion) par le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) ;
- Mieux prendre en compte les enjeux des milieux remarquables, et adopter des règles de gestion plus favorables à la conservation de la biodiversité ;
- Revaloriser la fonction de production en améliorant la concertation pour la mise en marché des bois et en élargissant les débouchés pour le bois régional ;
- Prévenir les risques en intégrant les PPR (plans de prévention des risques) dans les documents de gestion ;
- Concourir au maintien de l'équilibre forêt/faune sauvage;
- Améliorer l'accueil du public en forêt publique (et privée là où les propriétaires le souhaitent).

Cette politique s'applique aux forêts dont les propriétaires se seront préalablement engagés dans la démarche de certification. Seuls ceux-ci pourront apposer la marque PEFC sur les bois qu'ils récolteront.

#### ***Objectif : 220 000 ha de forêts publiques et la plus grande surface possible de forêts privées certifiées d'ici 5 ans***

L'adhésion des propriétaires forestiers privés et publics est donc la condition sine qua non de la mise en œuvre concrète de toute politique d'amélioration de la qualité de la gestion forestière. PEFC demande que l'engagement des propriétaires publics et privés soit volontaire. En région PACA, l'adhésion des propriétaires à la démarche de certification PEFC est assortie du respect d'un cahier des charges en 17 points (cf. annexe).

L'objectif affiché (à 5 ans) de PEFC PACA est la certification de 100% de la forêt domaniale et 50% de la surface forestière communale.

---

<sup>1</sup> Organisme certificateur indépendant accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation)

Pour inciter les communes à s'engager, PEFC PACA se lance dans une vaste campagne de communication dans chaque département : sessions de formation menées dans le cadre de l'IFFC (Institut de formation de la forêt communale). Les propriétaires privés seront sensibilisés grâce aux réseaux d'information des syndicats de propriétaires forestiers, le CRPF ou encore la coopérative Provence-forêt.

Deux entreprises de la région possèdent déjà leur certificat de chaîne de contrôle : TEMBEC Tarascon et SOFOEST.

Début 2004 devrait voir le regroupement d'une quinzaine d'entreprises d'exploitants forestiers (PME essentiellement) pour la vérification de leurs chaînes de contrôle, ce qui représente un volume d'environ 220 000 m3 annuellement exploité. Ce regroupement permettra de mutualiser les coûts de production afin de proposer des prix très compétitifs sur le marché du bois.

### ***Une certification née d'une démarche de concertation et de consensus***

La certification PEFC repose sur un processus de concertation entre tous les acteurs économiques et sociaux de la filière bois et les associations de citoyens et usagers de la forêt souhaitant s'associer à cette démarche.

L'élaboration et l'adoption de cette politique résultent de deux années d'un travail mené dans un esprit de concertation et de recherche de consensus entre les différents partenaires : propriétaires – sylviculteurs, transformateurs et usagers de la forêt, et particulièrement les associations de protection de la nature. La forte implication d'associations comme le CEEP (Conservatoire – Etudes des écosystèmes de Provence) et l'URVN- Union région vie/nature (affiliées à FNE), a permis d'intégrer deux grands objectifs sur la conservation de la biodiversité.

### ***PEFC Provence Alpes Côte d'Azur***

Créée le 10 juillet 2001, PEFC PACA est une association loi de 1901, à but non lucratif. Elle regroupe les représentants régionaux désignés des membres des 3 collèges (producteurs / transformateurs / consommateurs) de l'association nationale PEFC France, ainsi que les acteurs locaux ayant souhaité s'associer à sa démarche.

#### **Collège des producteurs :**

Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Union Régionale des Associations de Communes Forestières, Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, Coopérative Provence-Forêt, Association Forêt Réseau Tourisme (FORESTOUR)

#### **Collège des transformateurs :**

Fédération Nationale du Bois, TEMBEC TARASCON SA (représentant de la Fédération Nationale des producteurs de pâtes), Interprofession Forêt-Bois, Chambre Syndicale des Exploitants Forestiers-Scieurs des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes (04-05)

#### **Collège des consommateurs :**

Conservatoire-Etudes des Espaces Naturels de Provence, Union Régionale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature, Fédération Régionale des Chasseurs, Chambre Régionale d'Agriculture

PEFC PACA est présidée par Monsieur Daniel Quilici, Président du CRPF, sont vice-présidents Messieurs André Werpin, Président de l'Union régionale des associations des communes forestières et Philippe Abram, représentant de la FNB (Fédération nationale du bois).

**Contact presse : Jérôme Bonnet – PEFC PACA Tél : 04 42 65 78 16**

**Email : [pefc@ofme.org](mailto:pefc@ofme.org)**

**(Septembre 2003)**